

**Réponses aux questions diverses déposées par
le SNES-FSU 72
au CDEN du 2 juillet 2025**

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) est une instance placée sous la présidence du préfet et elle réunit la Dsden, le Conseil départemental, les maires, les parents d'élèves, des personnels de l'EN)

Les sujets portent surtout sur le 1er degré mais on aborde parfois des sujets portant sur les collèges qui, pour ce qui relève du bâti, sont de la compétence du Département. Le CDEN offre aussi la possibilité de poser des questions diverses.

*Les passages en italique désignent le SNES-FSU 72 quand il pose des **questions (caractères gras)** ou, entre crochets [] quand il fait des commentaires ou apporte des précisions.*

Pour commencer cette séance de réponses aux questions diverses, le nouveau préfet est d'abord revenu sur des questions implicites contenues dans les déclarations liminaires qui, d'une manière ou d'une autre, pointaient l'inadaptation du bâti scolaire à la canicule alors en cours.

Selon lui l'évènement est exceptionnel par son intensité, par sa durée, par son étendue.

Il se félicite du travail accompli en lien avec les maires pour y faire face. Il estime que les recommandations du niveau orange ont été suivies : tout ce qui devait être fait a été fait. Et il n'était pas nécessaire d'en faire plus car le niveau rouge de la canicule n'était pas atteint.

Il est conscient cependant que l'on est face à des phénomènes qui vont se répéter et il rappelle que la stratégie nationale d'adaptation au réchauffement climatique, présentée par le gouvernement au début de l'année 2025, prévoit, comme scénario médian, une augmentation moyenne de la température de 4°C en France à l'horizon 2100. Pour lui nous sommes dans la phase de prise de conscience : on en est qu'au début, ceci sous-entendant qu'il n'y a aucune urgence et que l'on sera prêt, en particulier en matière d'adaptation du bâti scolaire, pour la fin du siècle.

Réponses aux questions déposées par le Snes-Fsu 72

D'abord celles à l'intention de Madame la Directrice des services académiques de la Sarthe

1. Les services académiques sont-ils en mesure d'effectuer le bilan du remplacement de courte durée dans les collèges :

- a) sur le volume d'heures à remplacer, combien d'heures le sont ?**
- b) le calcul précédent peut-il être décliné par discipline ?**

2. Les services académiques sont-ils en mesure d'effectuer le bilan du remplacement dans les lycées :

- a) sur le volume d'heures à remplacer, combien d'heures le sont ?**
- b) le calcul précédent peut-il être décliné par discipline ?**

Dsden : Dans une instance où les représentants des parents sont présents, les questions n'ont même pas été lues dans leur intégralité. la Dsden n'aurait-elle pas le courage d'assumer devant eux son incapacité à répondre ou sa « non-volonté » de réponse, sur un sujet qui, pourtant, concerne les familles au premier chef ?

Quoiqu'il en soit, aucune réponse apportée à ces deux premières questions du SNES-FSU car, selon elle, cela relève de l'échelon Académique. Ce silence, à notre avis éloquent, rappelle celui qui avait suivi la question déposée au CSAD du 11 mars 2025 et qui était la suivante : « *Quels sont, actuellement, pour les collèges, pour les lycées généraux et technologiques et pour les lycées professionnels, les besoins en remplacement de professeurs qui ne sont pas satisfaits ? Quelles sont les disciplines concernées ?* »

Ensuite, celles à l'intention de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Sarthe

M. TRIFAUT, représentant M. LEMENER, commence par un discours introductif :

Il est satisfait de nos questions précises et techniques qui facilitent les réponses, même si elles sont très nombreuses. Il remercie le travail de ses services qui ont su y répondre dans un délai court.

[Ces questions laissent part à l'interprétation du Conseil départemental ce qui renseigne sur la façon dont il aborde ces sujets]

M. TRIFAUT lit les questions avant d'y apporter des réponses.

3.a) Sur les 56 collèges de la Sarthe, combien sont aujourd'hui libres de la problématique amiante ?

3.b) Dans les collèges concernés par la problématique amiante, où ce matériau se trouve-t-il le plus souvent dans les établissements ?

3.c) Serait-il possible dans un document synthétique d'avoir la situation résumée collège par collège ?

M. TRIFAUT : le département a l'obligation du diagnostic amiante.

- Tous les collèges ont ce diagnostic qui est disponible au public (accueil, secrétariat).

Il n'y a aucun matériaux figurant sur la liste A des matériaux amiantés (les plus dangereux) dans les collèges.

- Il reste des matériaux des listes B et C. Le retrait se fait au fur et à mesure des opérations de rénovation.

- 5,7M d'euros depuis 10 ans ont été consacrés aux opérations de désamiantage.

- Les diagnostics sont mis à jour chaque année.

4. Dans le plan « Collège de demain », les réalités suivantes ont-elles été prises en compte :

a) l'association des usagers dès l'origine des projets de rénovation, transformation ?

M. TRIFAUT : dans tous les projets de rénovation (réhabilitation partielle, totale, construction), l'ensemble des usagers, compris au sens de communauté éducative, est concerné par la concertation. Les interlocuteurs sont les chefs d'établissements et les secrétaires généraux des collèges. Ce sont eux qui décident, au sein de leurs établissements, s'il faut ou non associer le reste de la communauté éducative.

b) la hausse des pollens allergisants (période de pollinisation allongée, nouvelles espèces allergisantes) ?

Pas de réponse exprimée à l'oral sur ce point.

c) la problématique du moustique tigre diurne et urbain qui investit de plus en plus notre département ?

[La question a été comprise par notre interlocuteur comme « où le moustique tigre pourrait intervenir dans un collège ? »]

réponse : Au niveau des toitures terrasses mal entretenues. Il y a un plan d'entretien et de maintenance pour qu'il n'y ait pas d'eau stagnante sur le toit et qui fasse courir le risque d'infiltrations d'eau dans le bâtiment.

[L'intégration des collèges dans un environnement plus large n'est pas pris en compte comme dans cet exemple à la Chartre-sur-le-Loir : le collège est à moins de 80 m à vol de moustique du Loir]

d) la situation des collèges qui ne feront pas l'objet de rénovation d'ampleur en période de canicule par exemple ?

- Du plan « Collèges de demain », 250 M€ sont maintenus. On a des reconstructions, des réhabilitations, 15 projets de rénovation énergétique.

La collectivité départementale a aussi un plan d'entretien et de réparations. Sur les 4 dernières années, 150 interventions/an : 49,2M d'euros de travaux supplémentaires, hors plan collège de Demain. Ces travaux répondent aussi à des améliorations fonctionnelles : salles de classe, bien être, cours des collèges...

4. La loi Elan fixe des objectifs de consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires : -40% en 2030 par rapport à 2010. Le Département de la Sarthe pourra-t-il atteindre ces objectifs avec son plan « Collège de demain » ?

Le département essaie et le fait aussi pour 90 autres bâtiments du Département qui ne sont pas des collèges. La loi force à des engagements dont la formalisation (déclaration) se fait sur la plate-forme nationale Opera.

Des collèges atteignent déjà cette cible du -40%.

Le plan collège de demain nous mènera presque partout au respect de cet objectif.

[précision technique :

- l'énergie finale : c'est celle que les radiateurs d'un collège consomment par exemple ou l'électricité des leds d'une salle de classe.

- l'énergie primaire : de façon simplifiée c'est l'énergie totale qu'il faut pour par exemple, produire de l'électricité et l'amener au client final.

L'énergie primaire - l'énergie pour produire / transformer / distribuer / stocker = énergie finale.

- Selon la source d'énergie finale utilisée par le consommateur, l'énergie primaire consommée varie : elle est très proche de l'énergie primaire pour qui a une éolienne. Elle est très supérieure à l'énergie finale pour l'essence qu'on met dans sa voiture.

La réglementation joue de cette distinction, selon que le pouvoir politique accède ou non à tel ou tel groupe de pression.]

[Article du Ouest-France du 13 juin :

La Région annonce un plan de 850M€ pour les lycées pour 2025-2030 dont 360 M pour réduire l'empreinte écologique des bâtiments.

« le groupe de BTP Eiffage, qui pilote ce chantier et assure la maintenance thermique les années suivantes, doit réduire de 26,6 % les dépenses énergétiques de l'établissement. S'il fait mieux, il sera intéressé, s'il fait moins, il paiera des pénalités. Au total, neuf lycées des Pays de la Loire vont être rénovés selon cette méthode »

La loi Elan impose -40% de consommation d'énergie finale en 2030, -50% en 2040. N'y aurait-il pas un scandale ici ? »]

5. Dans le cadre des travaux effectués dans les collèges, peut-on envisager que les équipes du chantier puissent rencontrer et échanger en amont avec les personnels, pour réduire au maximum les nuisances et les dangers ? Plusieurs collègues nous ont par exemple fait remonter que des outils étaient laissés à même le sol, à la fin de la journée de travail.

M. TRIFAUT : La concertation existe. Les interlocuteurs privilégiés sont le chargé de projet choisi par le Département pour qu'il soit le maître d'ouvrage [celui qui commande les travaux sur des terrains/bâties qui lui appartient], le maître d'œuvre [celui qui pilote les travaux] qui reçoit les entreprises et qui s'assure du suivi et de l'exécution du chantier en phase occupée.

Malheureusement, on constate que des entreprises qui font les travaux laissent peut-être des outils ici et là.

On peut rappeler aux personnels qu'il y a des personnes référentes toutes les semaines sur le chantier : il faut aller partager avec eux les situations problèmes.

6. Une convention citoyenne sur les temps de l'enfant va bientôt s'ouvrir. Dans l'éventualité d'une réforme du calendrier et des rythmes scolaires, quelles seraient les évolutions que le Département jugerait favorables ?

[M. TRIFAUT pense que nous voulons une réponse politique et non technique]

- La compétence collège du Département n'est pas qu'un sujet d'immobilier mais un sujet d'action éducative.

Le Département est très attentif à cette convention. Plus largement, il s'intéresse à ce que des collègues enseignants ont vu à l'étranger et qu'ils peuvent rapporter au Département. Ce dernier est attentif pour repérer les évolutions favorables aux élèves et à les adopter dès aujourd'hui [financement de matériel, de projets, ...]

- Le Département est attentif au sommeil, au bien-être physique, à la performance scolaire, aux différences culturelles entre les élèves, au temps scolaire trop long.